

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 14 avril 2016

CDCPP-Bu(2016)13
Point 4.2 de l'ordre du jour

**BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**ANALYSE DE L'IMPACT DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE –
ETAT DE MISE EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS**

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Suite aux décisions du CDCPP, un groupe de travail a été créé pour évaluer les enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel mis en œuvre dans le cadre du « *Programme de Coopération et d'Assistance technique relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel* » (CAT).

Le groupe de travail a pour objectifs:

- d'évaluer dans quelle mesure les résultats obtenus sur des sites spécifiques ou dans des régions déterminées peuvent inspirer des enseignements utiles pour l'ensemble des Etats membres ;
- d'identifier les thèmes transversaux abordés dans le cadre de ces projets permettant de faire un lien avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe ;
- et le cas échéant, de proposer des synthèses (à publier), des orientations, ou de suggérer l'élaboration de Recommandations au Comité des Ministres.

Ce groupe de travail¹ s'est réuni deux fois² pour passer en revue, dans un premier temps, 57 projets ayant impliqué plus de 250 missions au total, et les analyser ensuite en fonction de leur objet principal, soit les « villes historiques », soit le « territoire »³. Un troisième groupe de projets (environ une vingtaine ayant porté sur plus de 220 monuments et sites et ayant impliqué plus de 500 missions) aurait dû être analysé de la même façon et figurer dans le document. Cette analyse n'a pas pu être menée à ce jour.

Evolution

Depuis la création du Groupe, le CDCPP s'est engagé dans la rédaction de la Stratégie pour le patrimoine culturel européen au 21^e siècle qui deviendra la « feuille de route » du Comité et des Etats européens dans la mise en œuvre de politiques innovantes en matière de patrimoine. Il convient dès lors de repositionner l'assistance technique dans ce contexte nouveau, qui sera le cadre de référence des activités « patrimoine » à compter de 2017.

Le Secrétariat propose donc une double démarche.

S'agissant des **travaux déjà engagés** notamment au sein du groupe de travail, il conviendra de les poursuivre, avec l'aide d'un expert consultant, dans le but d'exploiter et rendre disponible notamment aux chercheurs, le matériel relatif à la CAT, aux fins de publications ou des rapports thématiques. Ce travail pourrait – si les moyens financiers existent – couvrir aussi une évaluation des principaux projets réalisés, qui feraient l'objet d'un rapport sous forme de fiches résumant la nature de la demande, la situation sur place, l'identification des besoins, le traitement de la demande et les recommandations du Conseil de l'Europe.

S'agissant du **travail futur**, il convient de repenser l'orientation qui pourrait être donnée à la CAT en la liant davantage à la mise en œuvre de la Stratégie et/ou des principales conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine (architectural, archéologique, Faro).

¹ Le Groupe de travail est composé du président du CDCPP, M. Bruno Favel (France), M. Pierre Paquet (Belgique), Mme Ranka Saracevic-Wurth (Croatie), Mme Malgorzata Fokt-Willmann (Pologne), M. Oliver Martin - HEREIN (Suisse), M Grellan Rourke - ICOMOS (Irlande) et M. Luc-Emile Bouche-Florin (France).

² Le 21-22 janvier 2015 à Strasbourg et le 22 octobre 2015 à Paris.

³ Le « territoire » tel qu'abordé dans le cadre de la coopération technique du Conseil de l'Europe se définit de la façon suivante, dans l'esprit de la Convention de Faro : le territoire, dans ses caractéristiques culturelles, paysagères ou autres, est défini par la population qui y vit et qui le perçoit comme un espace plus ou moins vaste auquel s'identifie la communauté.

L'assistance technique pourrait devenir le moyen d'accompagner de façon « thématique » des Etats qui s'engagent dans la mise en œuvre de la Stratégie – sous la forme de séminaires thématiques régionaux, par exemple, sur ses sujets proposés par les Etats ou par le Secrétariat – ou une forme d'aide à l'élaboration de politiques ou mesures opérationnelles précises pays par pays – sous la forme de « peer reviews », c'est-à-dire d'envoi d'équipes sélectionnées de hauts fonctionnaires nationaux qui analyseraient à la demande d'un pays, ses projets de réforme législative ou administrative, ou des mesures innovantes qu'il envisage mettre en œuvre, et pour lesquels il souhaiterait bénéficier de l'avis éclairé de ses « pairs ».

Resterait en outre ouverte la voie de l'assistance technique au sens strict, axée sur l'expertise technique apportée à la gestion d'une opération non pas de restauration d'un bien, monument ou site, mais plutôt de conservation intégrée du patrimoine dans un territoire précis, selon une démarche qui inclurait tous les acteurs locaux et nationaux concernés.⁴

Se basant sur l'acquis du passé, qui mérite d'être mieux connu et mis en valeur, le programme de Coopération et d'Assistance Techniques relative à la conservation intégrée du patrimoine culturel se transformerait ainsi en fonction de la « Stratégie 21 » dont elle pourrait, avec HEREIN, devenir l'un des outils majeurs de suivi et d'accompagnement.

Action requise

Le Bureau est invité à discuter et valider les orientations ci-dessus et convenir d'avoir un point spécifique sur ce thème lors de la prochaine session du CDCPP.

⁴ Voir à ce propos, et à titre d'exemple, les principes de la Déclaration de Nauplie, adoptée lors de la 16^e session de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire.

Analyse de l'impact des projets de coopération technique – Etat de mise en œuvre et propositions
[CDCPP-Bu(2016)13]